

**MODIFICATION ARRÊTÉ M23/2021
REMISE EN PEINTURE DU PONT DE ZUYDCOOTE**

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté du 24/11/1967 sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté Préfectoral du 24/08/1979
Vu la demande des Voies Navigables de France en date du 16 mars 2021, représenté par Monsieur Grégory VERBRUGGHE, souhaitant réaliser des travaux de remise en peinture le système de levage ainsi que les flancs du tablier,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident.

ARRETONS

Article 1^{er} : Modification de l'article 1^{er} de l'arrêté M23/2021 en ce sens que la circulation sera interrompue sur le pont levis du lundi 03 mai 08h au vendredi 07 mai 18h de jour comme de nuit. La circulation piétonne sera possible uniquement de 18h à 8h.

Article 2 : Pendant cette période qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de type B0 (interdit à tous véhicules), la déviation se fera en empruntant l'itinéraire suivant :

Les usagers venant de Dunkerque emprunteront la RD 601 jusqu'au pont de Ghyvelde puis prendront la rue Pierre Decock à Bray-Dunes puis la RD 60 en direction de Zuydcoote

Et vice versa pour l'autre sens.

Article 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24/11/1967 sur la signalisation routière.

Article 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge des Voies Navigable de France en lien avec le département du Nord.

Article 5 : Cette signalisation temporaire sera mise en place pendant les travaux et sera maintenue hors des heures de travaux.

Article 6 : Monsieur le Maire de ZUYDCOOTE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :
M. le Sous préfet de DUNKERQUE
M. le Maire de Bray-Dunes
M. le Maire de Ghyvelde
M. le Président de la CUD
M. le Référent Territorial, Voies Navigable de France
M. Le chef de brigade de la Gendarmerie de Ghyvelde
SDIS 59



Fait à Zuydcoote, le 22 mars 2021.

**Le Maire,
Florence VANHILLE**